



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. DESCRIPTION DU PRODUIT ET COORDONNÉES DU RESPONSABLE DE LA COMMERCIALISATION

1.1. Éléments caractéristiques de la substance ou des produits de la game *SUBERSPRAY*:

Liège Projeté contient :

*Un polymère acrylique en dispersion aqueuse,
Du liège dans des granulométries diverses,
Du polyacétate de vinyle en dispersion aqueuse,
De l'huile végétale,
De l'eau,*

1.2. Éléments identifiant les Sociétés Fabricante et de Distribution/ Application:

FABRICANT : AEGIR CORK GROUP SAS.	DISTRIBUTEUR : AEGIR CORK GROUP sas
234, Avenue de la Gare	
40310 GABARRET - FRANCE	
Téléphone : 0033 558 523 201	Téléphone : 0033 558 523 201
Fax : : 0033 821 915 346	Fax : : 0033 821 915 346

e-mail info@suber-spray.com Web: www.suber-spray.com

1.3 **En cas d'urgence, n° de téléphone** : ORFILA : 01.45.42.59.59

2. COMPOSITION: INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

1 Polymère acrylique en dispersion aqueuse	<i>non dangereux</i>
2 Dispersion aqueuse de Poly acétate de vinyle	<i>non dangereux</i>
3 Liège en granulés	<i>non dangereux</i>
4 Huile végétale	<i>non dangereux</i>
5 Eau	<i>non dangereux</i>

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Pas de dangers particuliers connus.



4. PREMIERS SECOURS

4.1 Contact avec les yeux : *laver à l'eau courante*

4.2 Contact avec la peau : *laver avec de l'eau et du savon*

4.3 En cas d'inhalation : *aucun risque*

D'une manière générale et en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction : *Le produit SUBERSPRAY est auto extinguable*

5.2 Moyens d'extinction ne devant pas être utilisés : *Utiliser tous les moyens couramment utilisés*

5.3 Risques spécifiques en cas d'exposition des produits à la combustion : *Aucun*

5.4 Équipement spécial de protection : *Aucun*

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Aucune mesure, aucun avertissement particulier : SUBERSPRAY n'est ni toxique ni dangereux

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Manipulation:

Après les opérations d'application, se laver les mains à l'eau avant que le produit ne soit sec pour pouvoir le retirer plus facilement.

7.2 Stockage :

Le produit ne gèle pas dans des conditions de stockage normal ;

La température doit être comprise entre 2°C et 32 °C ;

Doit être entreposé à l'abri de l'humidité, des intempéries et du soleil ;

Empiler au maximum 4pots de 12 kg chacun ;

Durée de stockage de 12 mois dans son emballage non ouvert à compter de la date de fabrication.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Le produit Suberspray n'est pas dangereux à l'exposition ; utiliser cependant des équipements de protection individuels selon la directive 89/686/CEE.

Détail concernant les pigments :

Les charges additionnelles donnant une couleur à Suberspray naturel sont elles à considérer comme produits pouvant comporter des risques de dangerosité.

Détail concernant la mise en œuvre :



Suberspray et ses équipes de travail s'attachent à respecter au maximum les standards de sécurité dans un souci de protection et de confort des ouvriers, mais aussi de toute autre personne présente sur le chantier ou aux abords de celui-ci.

- Équipements de protection individuelle (EPI)

Chaque ouvrier bénéficie des EPI conformes aux normes en vigueur et adaptés à ses activités sur le chantier :

- Lunettes de protection (projection du produit, sciages, autre),
- Masques (poussière, projection du produit, autre),
- Gants de protection dont les types varient en fonction des opérations (manutention, projection, application, nettoyage, autre),
- Combinaisons de protection jetables durant l'application du produit,
- Chaussures de sécurité,
- Cirés en cas de conditions humides (pluie, nettoyage du support, autre),
- Baudriers,
- Harnais de sécurité en cas de travaux sur zones dangereuses.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	<i>Laiteuse</i>
Couleur:	<i>Marron clair ou couleur du pigment souhaité</i>
État :	<i>Pâte semi dense</i>
Odeur caractéristique :	<i>Parfum du liège humide et de résine</i>
PH:	<i>Neutre</i>
Poids spécifique	<i>Entre 0,7 et 0,8 gr/cm³</i>
Solubilité dans l'eau :	<i>Soluble</i>

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Stabilité : *SUBERSPRAY est considéré stable. Éviter les températures supérieures à 177°C, seuil de décomposition du polymère.*

10.2 Produits de décomposition dangereux: *Aucun*

10.3 Polymérisation dangereuse : *Non*

10.4 Incompatibilité : *Ne peut être mélangé aux produits en pâte, aux peintures, ou pigments à la nitro*

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUES

SUBERSPRAY n'est pas toxique, le produit ne provoque aucun effet nocif, dans les conditions normales de manipulation et de mise en œuvre ;

Les conservateurs et les anti-moisissures sont présents dans les limites autorisées.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.



*Les composants pour la plupart ont de l'eau pour base.
Cependant, ne pas rejeter les eaux de rinçage dans l'écosystème ou dans le tout à l'égout.
Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.*

13. ÉLIMINATION

13.1 Produit : *Dispersion dans l'eau ; cependant : ne pas déverser les eaux de rinçage dans l'écosystème ou dans les égouts*

13.2 Containers : *Peuvent être nettoyés ou lavés à l'eau, Containers à peintures réutilisables.*

14. TRANSPORT

Sur palettes europe 80x120 filmées, en camion ou dans des containers.

Produit à transporter en conformité avec la réglementation des transports - ADR pour la route, RID pour le rail, IMDG pour la mer, OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

SUBERSPRAY n'est pas considéré comme un produit chimique ; le polymère acrylique et le poly acétate de vinyle ne sont pas considéré comme dangereux.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1945/45/CE.

16. INFORMATIONS DIVERSES

SUBERSPRAY Niveau de dangerosité		Échelle
Toxicité :	0	4: Très élevée
Incendie :	0	3: Élevée
Reactivité :	0	2: Moderée
Spéciale :	0	1: Légère
		0: Pas de Danger

Teneur en COV conforme à la directive de janvier 2010 dans la catégorie « intérieur murs et plafonds », soit inférieure à 30 gr par litres.